

Antenne des Côtes d'Armor
Z.I. de Bellevue
4, avenue du Goëlo
22 970 Ploumagoar
02.96.44.24.24

D.D.P.P.
9, rue du Sabot
B.P 34
22 440 Ploufragan

Dossier : **S.C.E.A. de Kerfos – Kerfos – 22 220 Minihiy-Tréguier**

Numéro de l'accusé réception : **B-210819-153807-895-150**

Numéro d'AIOT : **0052202748**

Objet : Réponse à la MRAE du 18 juillet 2022 (n° : 2021-009231)

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, Stéphane Jouan, mandaté par les deux gérants de la S.C.E.A de Kerfos, avoir pris connaissance de l'avis émis par la M.R.A.E.

Comme il est souligné dans le préambule relatif à l'élaboration de l'avis, cet avis n'est ni favorable, ni défavorable au projet. Il vise à favoriser la participation du public lors de l'instruction.

Le choix de présenter le dossier sur les effectifs maximums autorisés est voulu. Car ces valeurs sont autorisées dans les arrêtés préfectoraux de 2002 et de 2017 et connues des autorités compétentes par rapport à des effectifs réels à un instant « T ». Elles sont le socle pour faire des comparaisons avant et après projet Il ne faut pas oublier que le but premier d'un gérant d'une exploitation est de tendre au plus près vers les effectifs autorisés sans les dépasser.

Les deux gérants de la S.C.E.A de Kerfos et moi-même, nous nous repons sur l'ensemble des services de l'état, du commissaire enquêteur et des autres autorités compétentes consultées pendant l'instruction à donner un avis objectif sur le présent dossier.

Si à l'issu de l'enquête publique, des remarques sont émises ou soulevées, nous prendrons le soin de répondre point par point dans le cadre d'un mémoire en réponse afin d'éviter toute ambiguïté et interrogation sur le projet avant le passage au CODERST.

Bien à vous.

M^r Jouan Stéphane
PORELIA
Z.I. de Bellevue
BP 50427 - 22204 GUINGAMP CEDEX
Tél. 02 96 44 24 24 - Fax 02 96 44 41 36